



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métaux

Question écrite n° 36311

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne de leur approvisionnement en métaux critiques. Dans sa note d'analyse de juillet 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), parle de la responsabilité d'une stratégie d'approvisionnement pour les entreprises mais également d'un accompagnement et d'un soutien que pourraient leur apporter l'État et l'Union européenne par leurs politiques industrielles, de recherche et développement et de coopération internationale. Le CGSP propose « une recherche sur le territoire de présence de métaux stratégiques, en analysant les prélèvements de l'inventaire minier et en recourant à des forages, tout en respectant le Code minier ». Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du ministre sur cette proposition.

Texte de la réponse

Lors de la réunion du comité des métaux stratégiques du 16 octobre 2012, le ministre du redressement productif, ministre chargé des mines, a fixé à la France l'ambition de redevenir une terre de mines. En octroyant le premier permis exclusif de recherches minières en France métropolitaine depuis plus de vingt ans le 17 juin 2013, il a confirmé la volonté du Gouvernement de rénover la politique minière française et de stimuler un secteur d'activité source importante d'investissements, d'activités et d'emplois. Il convient par ailleurs de noter que, dans le cadre des missions de service public du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et d'une convention relative aux ressources minérales, plusieurs actions sont aujourd'hui menées pour valoriser notre patrimoine en ressources minérales. Ces actions, engagées depuis 2012 et pour partie axées sur les métaux stratégiques, permettront de mettre à jour les connaissances sur les ressources minérales de notre sous-sol. Il s'agit de valoriser les connaissances du patrimoine national en matière de géologie, géophysique et géochimie sur les gisements miniers français, et de prioriser des cibles déjà identifiées par l'inventaire national (1975-1992), en réinterprétant les données qui avaient été acquises. De nouvelles cibles seront en outre caractérisées avec les données acquises depuis 1992. Ces travaux, qui respecteront les objectifs fixés dans le cadre de la réforme du code minier en cours, contribueront à identifier sur notre territoire les ressources minérales nécessaires à l'approvisionnement de l'industrie française et européenne, permettant d'améliorer l'attractivité de notre territoire en matière d'exploration et d'exploitation de substances minérales, tout particulièrement de métaux stratégiques.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36311

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8931

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12421